

Vision stratégique et feuille de route du SITG

(Validé par le comité directeur du 13 mars 2020)

1. Objectif et portée du document

Le rapport « *Pour une vision stratégique de la géoinformation à Genève* », publié en janvier 2018 par un groupe de travail à destination du comité directeur du Système d'Information du Territoire à Genève (SITG), propose treize mesures organisées en quatre axes, comme autant de savoir-faire à acquérir et d'actions à déployer pour répondre aux enjeux sociétaux induits par les transformations urbaines et le développement du numérique.

Le présent document est la traduction de ces enjeux en une vision stratégique et une première feuille de route intentionnelle pour le SITG. Il synthétise les propositions émises par le comité directeur à partir du rapport de 2018 et de sessions de travail collectif.

Son objectif, pour le SITG et ses membres, est de proposer de manière transparente une vision stratégique élaborée collectivement, ainsi que des propositions cohérentes d'actions pour sa mise en œuvre.

Pour cela, ce document propose d'abord la vision stratégique du SITG et de ses membres. Ensuite, il liste des propositions d'actions concrètes à questionner et à mettre en œuvre sans attendre, en bénéficiant de la richesse des compétences et des forces du collectif du SITG. Les trois axes de cette feuille de route sont composés d'objectifs, de questions directrices pour guider le travail et de propositions d'actions complémentaires et inter-liées.

Cette feuille de route guidera le travail des prochains mois du comité directeur et pourra donner lieu à un plan directeur ou un plan d'actions opérationnels du SITG articulé à ceux de ses partenaires.

Les enjeux territoriaux, sociétaux ou encore technologiques auxquels Genève et sa région sont confrontés appellent une vision stratégique ambitieuse et structurante pour la transformation du SITG. Les questions que cette vision stratégique soulèvent sont nombreuses et ne trouveront des réponses idoines et partagées que progressivement et à l'issue d'un travail collectif des partenaires du SITG, guidés par cette feuille de route. Cette feuille de route permet ainsi d'engager sans attendre le SITG dans un mouvement d'évolution tout en garantissant de faire face aux défis contemporains et futurs. Cette démarche partenariale de mise en œuvre sera au bénéfice du collectif, de chacun des partenaires et, in fine, du territoire et de ses habitants.

2. Vision stratégique du SITG

À l'ère du numérique, les modèles changent et les valeurs évoluent. Face à cette réalité et pour répondre aux enjeux territoriaux, sociétaux et climatiques auxquels l'agglomération et ses habitants doivent se confronter, le SITG :

- ✓ se positionne comme le tiers garant de l'information du territoire du Grand Genève,
- ✓ s'engage comme facilitateur de l'usage de l'information du territoire au service d'une gouvernance territoriale concertée,
- ✓ agit en promoteur d'une information du territoire comme véritable bien commun favorisant la création et la redistribution de valeurs.

La volonté du SITG de se positionner comme tiers garant de l'information du territoire du Grand Genève est une évolution naturelle de ce réseau de partenaires qui existe depuis plus de 25 ans et qui s'est progressivement élargi à l'ensemble des acteurs du territoire du Grand Genève. Son objet est la constitution, la valorisation, la consultation et l'utilisation d'informations directement liées au territoire genevois¹.

Depuis plusieurs décennies, le SITG est l'acteur central de la donnée territoriale à Genève, mais il voit aujourd'hui apparaître de nouveaux types de données produites en masse et en continu par les objets connectés (IoT) ainsi que de nouveaux acteurs producteurs de données (GAFAM, communautés, Universités, entreprises, individus). Dans ce contexte, les attentes de ses utilisateurs évoluent vers des données de qualité, générées en continu, porteuses d'une certaine officialité et adaptées à leurs besoins. Face à cette évolution, et en tant que réseau d'acteurs publics, le SITG doit se positionner comme le tiers garant d'une information fiable, transparente, à jour, objective, souveraine, qui représente l'ensemble du territoire du Grand Genève et de sa population. Pour répondre à cet enjeu auquel de nombreux territoires se confrontent, et dans un contexte de développement exponentiel des données, le SITG souhaite s'engager sans attendre, de façon ambitieuse, mais également progressive et pragmatique.

Pour répondre à cette première ambition, le SITG doit évoluer d'une logique de diffuseur de données à celle de garant et de facilitateur de l'usage de l'information du territoire au service d'une gouvernance territoriale concertée. Usage, d'abord, pour les partenaires du SITG afin qu'ils puissent partager leurs données et bénéficier des expertises, savoir-faire et expériences de chacun. Usage, ensuite, pour un public élargi d'utilisateurs de données, de services et d'outils que le SITG met à disposition. L'approche partenariale du SITG est l'un de ses principaux atouts et l'une de ses spécificités les plus marquantes, mais l'arrivée de nouveaux acteurs producteurs de données le pousse à repenser son mode de gouvernance. En effet, si les données ne constituent pas en soi une vision de territoire, elles sont autant indispensables pour en concevoir une que pour le développement d'une ville et d'un territoire intelligents et respectueux de leurs environnements. Le SITG doit donc favoriser une gouvernance territoriale concertée afin de faire valoir son rôle de tiers garant de l'intérêt général en réponse aux attentes de ses membres et de ses usagers, ceci à l'échelle du Grand Genève, véritable territoire fonctionnel.

Conséquemment, le SITG souhaite promouvoir une information du territoire comme véritable bien commun favorisant la création et la redistribution de valeurs. Un commun peut être défini comme la conjonction entre une ressource partagée (matérielle ou immatérielle), une communauté et un ensemble de règles ou droits relatifs à cette ressource qui sont eux-mêmes définis par la communauté. Considérer les données numériques comme un bien commun permet d'éviter la concentration d'un ensemble de données dans les mains de quelques acteurs seulement. Le SITG souhaite ainsi favoriser l'ouverture et le partage de données d'intérêt général au service du territoire et de son écosystème pour renforcer notamment la transparence administrative, la lisibilité et l'amélioration de l'action publique et les capacités des individus à comprendre leur environnement.

La conjonction de ces axes va permettre au SITG de se conforter comme acteur clé soutenant les démarches de territoires intelligents du Grand Genève et celle de Smart Geneva visant à promouvoir et à encourager l'innovation genevoise pour un territoire durable pour toutes et pour tous.

¹. Loi relative au système d'information du territoire à Genève (LSITG) - B 4 36

3. Liste des propositions d'actions de la feuille de route du SITG

Afin de concrétiser la vision stratégique du SITG, la feuille de route précise des actions à mener et des dispositifs à mettre en place.

A. Se positionner comme le tiers garant de l'information du territoire du Grand Genève

A1 : Définir les données, propriétés, statuts et dimensions pour lesquels le SITG peut affirmer le rôle de tiers garant et préciser en conséquence la définition de tiers garant.

A2 : Évaluer les impacts notamment juridiques d'un rôle de tiers garant étendu.

A3 : Faire évoluer par étapes ce rôle de tiers garant.

A4 : Affirmer le rôle de tiers garant.

B. S'engager comme facilitateur de l'usage de l'information du territoire au service d'une gouvernance territoriale concertée.

B1 : Développer la capacitation des partenaires du SITG pour renforcer le collectif.

B2 : Faciliter l'usage et la compréhension des informations du territoire à l'échelle du Grand Genève.

B3 : Renforcer la proposition de valeur du SITG et mettre des services à disposition de ses partenaires et usagers.

B4 : Encourager la recherche et l'expérimentation socio-technologique dans une démarche de "test & learn".

B5 : Repenser la gouvernance et les postures des partenaires du SITG.

C. Agir en promoteur d'une information du territoire comme véritable bien commun favorisant la création et la redistribution de valeurs.

C1. Développer une culture de la donnée numérique comme bien commun chez les partenaires du SITG.

C2. Évaluer l'impact du SITG.

C3. Anticiper les enjeux de demain grâce à une démarche prospective.

4. Détail des propositions d'actions de la feuille de route du SITG

A. Se positionner comme le tiers garant de l'information du territoire du Grand Genève

Objectif : Devenir le tiers garant de l'information du territoire du Grand Genève. Pour cela, le SITG souhaite s'engager dans une réflexion et un développement progressif d'une position de tiers garant de l'information du territoire du Grand Genève,

Questions directrices (liste non exhaustive) :

- Quelle définition à la notion de tiers garant ? Quelle(s) similitude(s) et différence(s) avec la notion de tiers de confiance ? Quelles articulations entre garants et tiers garants ?

- Pour quelles données et à quelles conditions le SITG peut-il assumer le rôle de tiers garant ?
- Le SITG peut-il ou doit-il être tiers garant des données de ses partenaires ou de l'information du territoire du territoire du Grand Genève ?
- Faut-il étendre le rôle du tiers de garant du SITG à d'autres jeux de données, à d'autres partenaires ? Si oui, comment ?
- Comment faire évoluer cette posture ?
- Comment valoriser ce rôle, et le SITG dans son ensemble ?

Actions possibles pour répondre à l'objectif (les actions sont envisagées de manière complémentaire et parallèle, et non de manière hiérarchique ou linéaire) :

➤ **A1 : Définir les données, propriétés, statuts et dimensions pour lesquels le SITG peut affirmer le rôle de tiers garant et préciser en conséquence la définition de tiers garant**

Le SITG souhaite être tiers garant d'un ensemble de données issues de ses partenaires, certifiant que leurs caractéristiques sont en adéquation avec des usages possibles. Il souhaite également élargir progressivement le périmètre des données prises en compte, notamment grâce aux données de flux (IoT). Il précisera en conséquence la définition de tiers garant. Plus précisément, du point de vue des données géographiques, le SITG souhaite être tiers garant :

- (1) Des données et de leurs qualités, soit :
 - De la typologie des données et de leur format.
 - D'une normalisation et d'une cohérence des données elles-mêmes et entre elles.
 - De la qualification de la donnée (en « classe de qualité » avec des attentes et utilisation en conséquence), de sa fiabilité, de son interopérabilité, de sa description.
- (2) Des processus nécessaires au respect des exigences liées aux données et à leurs qualités mentionnées ci-dessus (point 1) :
 - D'une définition minimale des données.
 - Du contrôle qualité des données : format, précision, interopérabilité, contrôle de la fréquence de mise à jour (actualisation), etc.
 - De l'adéquation des caractéristiques effectives de la donnée avec la métadonnée annoncée.
 - Du respect des exigences mentionnées aux différents moments du cycle de vie de la donnée : captation, traitement, stockage, analyse, etc.
 - De critères de publications sur le SITG.
- (3) D'apporter une transparence dans les algorithmes utilisés pour calculer les données et proposer des informations (« *Data lineage* » : traçabilité de la donnée qui décrit les règles de transformation de la donnée de la source jusqu'à la restitution).

➤ **A2 : Évaluer les impacts notamment juridiques d'un rôle de tiers garant étendu**

Consolider ou réaliser une étude (avis de droit) de la portée possible de ce concept de tiers garant.

➤ **A3 : Faire évoluer par étapes ce rôle de tiers garant**

- Étudier et évaluer les conditions d'évolution de ce rôle de tiers garant :
 - Apport de connaissances à partir de l'existant : benchmarks et/ou études sur les différentes postures des collectivités publiques dans la gestion du partage de données entre des acteurs publics et privés à l'échelle d'un territoire.
 - Rencontres avec des acteurs publics d'autres territoires qui ont des démarches similaires, à l'échelle nationale ou internationale.
- Évaluer le périmètre des données à prendre en compte par le SITG. Par exemple, des données provenant :
 - D'un catalogue de données non-diffusées (interne à un partenaire).
 - D'un catalogue de services (capacité, disponibilité, sécurité, architecture de service).
 - Du crowdsourcing (Open Street Map par exemple).
 - D'acteurs territoriaux locaux, associations, entreprises...

➤ **A4 : Affirmer le rôle de tiers garant**

Affirmer le rôle de tiers garant du SITG sur les données, propriétés et dimensions choisies (en lien avec l'action A1):

- Rédiger un court texte qui affirme la position du SITG sur cet aspect (dans la distinction avec la notion de tiers de confiance par exemple).
- Ajouter/intégrer ce texte à la Charte du SITG (lien avec l'action B5).
- Participer aux réflexions d'autres territoires sur ces enjeux de tiers garants
- Communiquer sur ce rôle de tiers garant (dans la Charte, sur le site du SITG, dans différents documents et événements, etc.).

B. S'engager comme facilitateur de l'usage de l'information du territoire au service d'une gouvernance territoriale concertée.

Objectif : Animer le réseau d'acteurs qu'est le SITG pour continuer de développer le partage de données, leurs réutilisations, les échanges et les collaborations afin de favoriser le partage de connaissances et de savoir-faire de manière collective. La facilitation concerne tant les partenaires du SITG que tous les acteurs du territoire.

Questions directrices (liste non exhaustive) :

- Comment favoriser une gouvernance territoriale concertée ?
- Comment faire évoluer la proposition de valeur du SITG ?
- Comment faire vivre et régénérer le SITG, autant dans le renforcement des liens qui unissent ses partenaires, que dans son ouverture à un public élargi ?
- Quels liens tisser et avec quels acteurs pour encourager des expérimentations avec des données géographiques sur le territoire genevois et notamment contribuer à la démarche du Smart Geneva ?
- Comment favoriser la réutilisation des données et outils du SITG ?
- Quelles sont les plus-values des données et services du SITG par rapport aux données concurrentes (Open Street Map, Google Maps ou autres) ?

Actions possibles pour répondre à l'objectif (les actions sont envisagées de manière complémentaire et parallèle, et non de manière hiérarchique ou linéaire) :

➤ **B1 : Développer la capacitation des partenaires du SITG pour renforcer le collectif**

- Développer le pouvoir d’agir des partenaires du SITG à se solliciter mutuellement en organisant par exemple un atelier (à terme, plusieurs) avec l’ensemble des partenaires (et leurs équipes) pour favoriser leur connaissance commune des jeux de données que chaque partenaire partage et de ceux qu’ils pourraient partager.
- Identifier et valoriser des « *quick wins* », c’est-à-dire des projets emblématiques de partage de données, de compétences et d’expertises entre les partenaires, rapidement réalisables, susceptibles d’emporter l’adhésion des équipes et des usagers.
- Capitaliser sur les bonnes pratiques d’échanges de données, de partage de connaissances, etc. : valoriser dans des éléments de bilan annuel ces différentes modalités de la collaboration entre les partenaires, les *quick wins*, etc.
- Identifier et valoriser les collaborations externes qui concourent à une montée en compétences des partenaires (collaboration Hautes Ecoles par exemple) et étudier les possibles mutualisations.

➤ **B2 : Devenir un facilitateur de la compréhension et de l’usage de l’information du territoire à l’échelle du Grand Genève**

- Adopter une communication forte et proactive pour accompagner le développement des *smart geodata* en renforçant notamment les actions de sensibilisation, de pédagogie informationnelle et d’animation afin d’aller à la rencontre des acteurs de la cité et des citoyens contributeurs. Ces actions pourraient être liées à « l’espace public » des événements du SITG autour de conférences sur les enjeux et problématiques des données géographiques ou *smart geodata* (*blockchain*, *privacy*, nouveaux modèles économiques, etc.).
- Faciliter et renforcer l’accès aux données du territoire et à la transparence des administrations locales vis-à-vis des usagers-citoyens.
- Favoriser les rencontres avec des acteurs du territoire (universités par exemple) autour de journées dédiées ou d’ateliers (lors des journées romandes de la géoinformation, de hackathons, etc.).
- Favoriser la réutilisation des données du SITG par le grand public pour en faire un outil de sensibilisation des problématiques territoriales, urbaines et environnementales notamment.
- Valoriser les meilleurs cas de réutilisation des données du SITG sur son site internet et grâce aux autres canaux de communication.

➤ **B3 : Renforcer la proposition de valeur du SITG et mettre des services à disposition de ses partenaires et usagers.**

- Apporter une nouvelle valeur ajoutée à partir :
 - Des sources de données : données publiques, données privées à caractère d’utilité publique, IoT, données issues du crowdsourcing.
 - Des propriétés des données prises en compte : volume, variété, vélocité, véracité, valeur.
 - De la transformation du SITG vers des services à développer (*apps*) et des usages alors qu’il est historiquement tourné vers la diffusion et la consultation de données géographiques.

- Des démarches partagées ou réalisées conjointement par les partenaires.
- Des valeurs et principes du SITG.
- De nouveaux partenariats : universités, établissements publics, etc.
- De nouvelles cibles ou clients.

➤ **B4 : Encourager la recherche et l'expérimentation socio-technologique dans une démarche de *test & learn***

- Expérimenter sur le territoire.
- Placer le SITG comme élément central de l'information du territoire, un outil indispensable au développement de démarches de territoire et de villes intelligentes et de Smart Geneva.
- Conduire de nouveaux projets de partenariats avec des centres de recherche, tout en faisant remonter les informations et pratiques ainsi développées, comme le fait l'Etat de Genève avec les Hautes Écoles.
- Activer le « think tank » (laboratoire d'idées) mis en place dans la suite de l'adoption du rapport "pour une vision stratégique" afin appréhender la transition numérique, de nourrir le processus d'apprentissage du SITG, de suivre la démarche *test & learn* et d'apporter un soutien au changement.

➤ **B5 : Repenser la gouvernance et les postures des partenaires du SITG (en lien avec l'action A4).**

- Questionner les figures et postures actuelles et possibles « du partenaire du SITG » : différentes modalités de contribution, de participation, d'implication, etc.
- Étudier la possibilité d'ouvrir le cercle des représentants du SITG à d'autres compétences : compétences métiers liées au territoire, compétences numériques (data), compétences de pilotage et de coordination.
- Envisager, en tenant compte du cadre légal, différents scénarios de modèles de gouvernance du SITG pour orienter sa transformation.
 - Benchmark sur différents modèles existants ou envisagés.
 - Atelier collectif des partenaires du SITG.
 - Mobilisation du think tank du SITG (lien action B4)
- Interroger les possibles modèles économiques et organisationnels du SITG.
- Définir les engagements des partenaires.
- Renforcer l'impact de la gouvernance partagée du SITG :
 - Incarner la gouvernance du SITG par des discours et prises de paroles (fonction de leadership de la gouvernance incarnée par une équipe portant la vision sur le long terme de l'intérêt général).
 - Favoriser le travail transversal entre des administrations et des services techniques.
 - S'ouvrir à la société civile pour créer ou renforcer son adhésion.

C. Agir en promoteur d'une information du territoire comme véritable bien commun favorisant la création et la redistribution de valeurs.

Objectifs :

- Acculturer les partenaires du SITG à la notion de bien commun et de communs numériques.
- Définir et travailler les propositions de valeurs actuelles et futures du SITG de ses bénéficiaires actuels et futurs.
- Questionner la place de l'utilisateur du SITG, dans la pluralité de ses figures : partenaire, contributeur, producteur, utilisateur, entreprise, habitant, citoyen, etc.
- Développer une démarche prospective et d'évaluation de l'évolution du SITG pour orienter ses choix stratégiques.
- Affirmer la position du SITG en tant que promoteur d'une information du territoire comme véritable bien commun favorisant la création et la redistribution de valeurs.

Questions directrices (liste non exhaustive) :

- Faut-il considérer la donnée ou l'information comme un bien commun ? Les deux ?
- Quelle(s) valeur(s) ajoutée(s) à considérer la donnée ou l'information comme un bien commun ? Du point de vue des valeurs partagées entre les acteurs, des impacts sur le partage de données, des modèles économiques, etc. ?
- Comment agir en promoteur d'une information du territoire pour favoriser la création et redistribution de valeurs ? Quelles valeurs en fonction des objets traités ?
- Quel modèle économique pour répondre à l'évolution nécessaire du SITG ?
- Quel(s) impact(s) des données partagées par le SITG sur la création et redistribution de valeurs pour le territoire genevois ?

➤ **C1. Développer une culture de la donnée numérique comme bien commun chez les partenaires du SITG**

- Sensibiliser les partenaires du SITG à la notion de bien commun et de communs numériques : rédaction d'une note sur les enjeux, perspectives, limites, etc. par un groupe de travail à destination du comité directeur du SITG.
- Présenter et asseoir sa position de promoteur d'une information du territoire comme véritable bien commun favorisant la création et la redistribution de valeurs.
- Intégrer cette réflexion à la volonté du SITG de devenir un facilitateur de la compréhension et de l'usage des données et de l'information du territoire à l'échelle du Grand Genève (en lien avec l'action B2).

➤ **C2. Évaluer l'impact du SITG**

- Faire une analyse d'impact sur le territoire du Grand Genève des modes de diffusion des données et en particulier de l'Open data pour :
 - Comprendre les usages des données partagées et orienter les actions à déclencher en conséquence (en lien avec l'action B3).
 - Définir des indicateurs de réussites et d'évolution de l'action du SITG.
 - Identifier des leviers d'action pour favoriser la création de valeurs sur le territoire.

➤ **C3. Anticiper les enjeux de demain grâce à une démarche prospective**

- Adopter une démarche prospective (donc collective) pour se projeter dans l'avenir afin de transformer les évolutions actuelles en réelles opportunités pour orienter la stratégie de développement du SITG et les valeurs qu'il souhaite défendre.
- S'appuyer sur le think tank pour explorer de nouvelles pistes et appréhender des évolutions futures.